



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 AOÛT 2019



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le mercredi 14 août 2019 à 18 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents, Mmes les conseillères, Karine Bélisle, Carole Panneton et Andrée Rancourt et MM. les conseillers, Denis Brabant et Alain Otto.

Est absent au cours de la présente séance, M. le conseiller, Robert Lambertz.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Charette.

La directrice générale et greffière par intérim, Mme Louise Chartrand, est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18 h. Le maire de la Ville de Rivière-Rouge et président de l'assemblée, M. Denis Charette, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

315/14-08-19

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la directrice générale et greffière par intérim, à savoir :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du Règlement numéro 2019-354 imposant une tarification pour les services offerts par le camping municipal
3. Participation au tournoi de golf bénéfique de la Fondation CHDL-CRHV – Modification de la résolution numéro 287/02-07-19
4. Changement des luminaires au-dessus de la patinoire intérieure au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) – Modification de la résolution numéro 284/02-07-19
5. Travaux d'infrastructure au Camping Sainte-Véronique
6. Transferts interservices
7. Période de questions du public
8. Levée de la séance extraordinaire

ADOPTÉE

316/14-08-19

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-354 IMPOSANT UNE TARIFICATION POUR LES SERVICES OFFERTS PAR LE CAMPING MUNICIPAL

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Robert Lambertz lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 août 2019;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement relatif au présent règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 6 août 2019;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement, sa portée et son coût ont été précisés par la directrice générale et greffière par intérim, Mme Louise Chartrand, conformément à l'article numéro 356 de la Loi sur les cités et villes;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 AOÛT 2019

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Alain Otto
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le Règlement numéro 2019-354 modifiant le Règlement numéro 298 imposant une tarification pour les services offerts par le camping municipal soit adopté.

Que le règlement numéro 2019-354 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

Le texte intégral du Règlement numéro 309 modifiant le Règlement numéro 298 imposant une tarification pour les services offerts par le camping municipal est reproduit au livre des règlements.

317/14-08-19

PARTICIPATION AU TOURNOI DE GOLF BÉNÉFICE DE LA FONDATION CHDL-CRNV – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 287/02-07-19

CONSIDÉRANT la résolution numéro 287/02-07-19 par laquelle le conseil de la Ville autorisait l'achat de cinq (5) billets au coût de 65 \$ chacun pour le souper du tournoi de golf annuel 2019 de la Fondation du Centre hospitalier des Laurentides et Centre de réadaptation des Hautes-Vallées (CHDL-CRNV) qui aura lieu le 26 août 2019,

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'ajout d'une participation au tournoi de golf au montant de 115 \$, telle dépense devant être prise à même le budget 2019 de la Ville.

ADOPTÉE

318/14-08-19

CHANGEMENT DES LUMINAIRES AU-DESSUS DE LA PATINOIRE INTÉRIEURE AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE (CSCVR) – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 284/02-07-19

CONSIDÉRANT la résolution numéro 284/02-07-19 par laquelle le conseil de la Ville autorisait le changement des luminaires au-dessus de la patinoire intérieure au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR);

CONSIDÉRANT l'estimation erronée du nombre de luminaires à changer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'ajout de dix (10) luminaires aux quarante-et-un (41) luminaires déjà commandés et installés au-dessus de la patinoire intérieure au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) au montant total de 4 995 \$ plus les taxes applicables auprès de la compagnie « Champagne Électrique inc. » (montant net de 5 244,13 \$).

Que ladite dépense soit prise à même le fonds réservé du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR).

Que le directeur du Service des loisirs et de la culture et directeur par intérim du développement économique et récréotouristique, M. Patrick Cyr, soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation
319/14-08-19

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 AOÛT 2019

TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE AU CAMPING SAINTE-VÉRONIQUE

CONSIDÉRANT les travaux d'infrastructure nécessaires pour le maintien des actifs au Camping Saint-Véronique;

CONSIDÉRANT l'importance de retrouver notre classification 4 étoiles auprès de Camping Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité

D'affecter un montant de 52 000 \$ pris à même le surplus non affecté de la Ville pour effectuer lesdits travaux au Camping Sainte-Véronique.

D'autoriser un transfert interservices au montant de 13 000 \$ du poste Promotion développement – Service professionnel, planification stratégique 02-629-00-419 au département du camping pour lesdits travaux au Camping Sainte-Véronique.

ADOPTÉE

320/14-08-19

TRANSFERTS INTERSERVICES

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser un transfert interservices au montant de 1 000 \$ du poste Voirie - Entretien, réparation infrastructure 02-320-00-521 au poste Éclairage des rues – Pièces et accessoires 02-340-00-640.

D'autoriser un transfert interservices au montant de 1 000 \$ du poste Voirie - Entretien, réparation infrastructure 02-320-00-521 au poste Circulation et stationnement – Plaque de rue et signalisation 02-355-00-649.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun citoyen n'est présent au cours de la présente séance.

321/14-08-19

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance extraordinaire soit levée, il est 18 h 42.

ADOPTÉE

Denis Charette
Maire

Louise Chartrand
Directrice générale et greffière par intérim

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Charette, maire